

faire en sorte que le harsard soit plus intéressant et reçoive une plus grande diffusion. Avant de m'étendre davantage sur ce point, je voudrais toutefois faire quelques remarques sur les allégations du député de Macleod qui, dans le discours qu'il vient de faire à l'instant, a laissé entendre que le premier ministre avait recommandé de téléviser les séances des comités, afin que les membres soient plus assidus. Pour mettre les choses au point, j'aimerais donner lecture des paroles du premier ministre. Il a dit, d'après le harsard, que le fait de téléviser les séances des comités contribuerait à porter à la connaissance du public le travail accompli par le Parlement. Il n'a pas parlé de l'assiduité des membres. Voici textuellement ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 55 du harsard :

J'aimerais me joindre au très honorable chef de l'opposition pour exprimer l'espoir que, pendant cette session, on tentera de téléviser nos débats, en commençant peut-être par ceux des comités. Ainsi, le peuple canadien pourrait avoir un contact plus intime avec les progrès, les aspirations et les problèmes de leurs institutions gouvernementales. L'expérience aurait peut-être de grands effets sur les attitudes, sur les paroles et sur le style dans nos débats, surtout si nous avons le sentiment d'entrer ainsi dans les foyers des Canadiens.

Le premier ministre n'a fait aucune allusion à l'assiduité des membres. Je reconnais que le fait de téléviser nos séances influencerait le climat de nos débats, car lorsque nous savons que des personnes venant de nos circonscriptions sont présentes aux tribunes, nous essayons de nous présenter sous un jour favorable.

J'ai parlé du harsard en disant qu'il devrait être plus à la portée du grand public. En ce moment, il ressemble trop à un traité théorique, ce qui n'attire guère le grand public. D'autre part, il est très difficile de se le procurer. Le compte rendu devrait être imprimé et relié de façon plus attrayante, mieux indexé et peut-être accompagné de résumés mensuels. Ainsi, le Canadien moyen pourrait l'obtenir et connaître ainsi le rôle et l'attitude de son représentant sur un sujet particulier. La distribution du harsard devrait permettre à un plus grand nombre de Canadiens de le recevoir.

Quatorzièmement, le Parlement devrait disposer d'un personnel de recherches plus important à la disposition non seulement du cabinet et de l'opposition officielle mais de tous les députés. A ce sujet, une résolution d'un simple député m'a beaucoup plu; elle figurait au *Feuilleton* l'année dernière et on en a discuté pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Elle prévoyait qu'un certain nombre d'étudiants diplômés pourraient, moyennant une bourse spéciale, aider aux simples députés à faire

[M. Allmand.]

leurs recherches. Je crois que c'est le député de Peace-River (M. Baldwin) qui l'avait proposée et je lui ai accordé mon appui à ce moment-là.

Pour terminer, à propos des votes relatifs aux bills et aux motions présentés par le gouvernement, d'après moi ils ne devraient pas pouvoir être considérés comme des votes de censure. A l'heure actuelle, lorsqu'un député se prononce sur un bill du gouvernement, c'est non seulement son opinion sur ses bons et ses mauvais points qu'il exprime mais aussi son acceptation ou son rejet du gouvernement. De temps à autre, il arrive à un député de ne pas pouvoir appuyer un bill du gouvernement tout en ayant encore entièrement confiance dans le gouvernement. En pareil cas, il doit d'ordinaire se prononcer en faveur du bill ou s'abstenir plutôt que de renverser le gouvernement et forcer des élections. A mon avis, le Parlement fonctionnerait beaucoup plus efficacement si le gouvernement ne pouvait être renversé que sur des motions précises de défiance. (*Applaudissements*)

Un pareil système inciterait les simples députés à assumer une plus grande responsabilité. Ils feraient plus de recherches, seraient mieux documentés et les mesures seraient probablement meilleures. Je répète que je consigne ces propositions au compte rendu sans m'imaginer qu'elles sont inédites, infaillibles ou parfaites, mais simplement pour permettre au comité de la procédure d'en discuter. Je suis certain d'une chose, c'est que nous devons améliorer notre procédure et notre Règlement, comme l'exigent les Canadiens et aussi le volume de travail qui nous attend.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai consulté les leaders des partis d'en face, qui ont consenti à revenir à l'appel des motions pour permettre au ministre des Finances (M. Sharp) de faire une brève communication. Si la Chambre y consent, j'en fais la demande.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions pour permettre au ministre des Finances de faire une communication?

Des voix: D'accord.

● (6.00 p.m.)

LES FINANCES

DÉCLARATION RELATIVE AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA FISCALITÉ CONCERNANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION MINIÈRES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a